Signé par Benoit de CHANALEILLES
Le 19 juin 2026

Signed with Universign doc_OM2 tx_DPn6qy8MPy95

Signé par ALIX DE CHANALEILLES
Le 19 juin 2026

Signed with Universign doc_OM2 tx_DPn6qy8MPy95

AB2OR

Numéro SIRET : **75294604600022**
Code APE : **4672Z**

15 RUE RAYMOND COSSIN
92150 SURESNES

BILAN ET ANNEXES

du 01/09/2023 au 31/08/2024

Crowe CAZENOVE
Audit & Expertise comptable

Sommaire

Bilan 2
ACTIF 2
Actif immobilisé 2
Actif circulant 2
PASSIF 3
Capitaux Propres 3
Provisions pour risques et charges 3
Emprunts et dettes 3
Annexes Légales 2024 4

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	6 890	4 363	2 527	4 824	- 2 297
Fonds commercial	240 450		240 450	240 450	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	19 432	18 952	480	730	- 250
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 100	7 100			
Autres immobilisations corporelles	102 261	36 876	65 385	59 687	5 698
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	8 669		8 669	8 122	547
TOTAL (I)	**384 801**	**67 291**	**317 511**	**313 812**	**3 699**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	26 140		26 140	17 120	9 020
Avances et acomptes versés sur commandes	9 835		9 835	2 239	7 596
Clients et comptes rattachés	84 800		84 800	19 843	64 957
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	3 303		3 303	1 373	1 930
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				14 631	- 14 631
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 611		6 611	2 114	4 497
. Autres				3 958	- 3 958
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000		100 000
Disponibilités	125 317		125 317	203 616	- 78 299
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	1 688		1 688		1 688
TOTAL (II)	**357 694**		**357 694**	**264 893**	**92 801**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**742 496**	**67 291**	**675 205**	**578 706**	**96 499**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	439 372	422 874	16 498
Résultat de l'exercice	25 495	16 497	8 998
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**475 866**	**450 372**	**25 494**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	84 776	80 000	4 776
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 189	- 5 189
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 606	15 676	21 930
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux	293	7 903	- 7 610
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 499		4 499
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	29 626	855	28 771
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	42 538	18 710	23 828
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**199 339**	**128 334**	**71 005**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**675 205**	**578 706**	**96 499**

Annexes Légales 2024

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024 dont le total est de 675 204,99 Euros
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 25 494,84 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Site internet	**3 ans**
Agencements	**10 ans**
Matériel et outillage industriels	**5 ans**
Matériel de transport	**5 ans**
Matériel de bureau et informatique	**3 ans**
Mobilier	**10 ans**

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	247 340		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	19 432		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 100		
Autres installations, agencements, aménagements	41 972		12 740
Matériel de transport	4 000		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	43 549		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	**116 052**		**12 740**
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	8 122		547
TOTAL	**8 122**		**547**
TOTAL GENERAL	**371 514**		**13 287**

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			247 340	247 340
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				19 432
Installations générales, agencements, constructions			19 432	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			7 100	7 100
Autres installations, agencements, aménagements			54 712	41 972
Matériel de transport			4 000	4 000
Matériel de bureau, informatique, mobilier			43 549	43 549
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			**128 792**	**116 052**
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			8 669	8 122
TOTAL			**8 669**	**8 122**
TOTAL GENERAL			**384 801**	**371 514**

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	2 066	2 297		4 363
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	18 702	250		18 952
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 100			7 100
Installations générales, agencements divers	8 234	4 274		12 508
Matériel de transport	2 637	800		3 437
Matériel de bureau, informatique, mobilier	18 963	1 968		20 931
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**55 636**	**7 292**		**62 928**
TOTAL GENERAL	**57 702**	**9 589**		**67 291**

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	2 297				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	250				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	4 274				
Matériel de transport	800				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 968				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	**7 292**				
TOTAL GENERAL	**9 589**				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	8 669		8 669
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	84 800	84 800	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	6 611	6 611	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 303	3 303	
Charges constatées d'avance	1 688	1 688	
TOTAL GENERAL	**105 072**	**96 403**	**8 669**

Montant des prêts accordés dans l'exercice	
Remboursements des prêts dans l'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	37 606	37 606		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	293	293		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	4 499	4 499		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	29 626	29 626		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	84 776	84 776		
Autres dettes	42 538	42 538		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**199 339**	**199 339**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	84 776

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	4 776
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 020
Dettes fiscales et sociales	29 919
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	26 118
TOTAL	**80 834**

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	1 688	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**1 688**	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	10 000	1
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10 000	1

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	1 228 862
TOTAL	**1 228 862**

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	1 228 862
TOTAL	**1 228 862**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	30 011	4 502
Résultat exceptionnel (et participation)	**-18**	-3
Résultat comptable	25 495	4 499

AB2OR
SARL au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 752 946 046,
dont le siège social est situé 15 RUE RAYMOND COSSON 92150 SURESNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-huit février,
À quatorze heures.

Au siège social, 15 RUE RAYMOND COSSON 92150 SURESNES.

Les associés de la société AB2OR, SARL au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 parts sociales d'un euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Benoit COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES, propriétaire de 5 100 parts sociales ;
- Madame Alix COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES, propriétaire de 4 900 parts sociales.

Seuls associés et représentant ainsi la totalité des 10 000 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoit COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- Le rapport de gestion ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2024 ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2024 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération des Co-gérants sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Co-gérants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux évènements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 25 494,84 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 439 371,63 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 464 866,47 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont été poursuivies au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet d'un rapport spécial des Co-gérants, à savoir :

(Le gérant ou l'associé intéressé ne prend pas part au vote de la convention le concernant et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité y attaché, en application de l'article L223-19 du Code de commerce).

Conventions poursuivies

1. COMPTE COURANT ALIX

Solde au 31 août 2024 : 35 000,00 euros.
Compte non rémunéré.
Une seule associée est concernée par cette convention, à savoir : Madame Alix COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES.
Cette convention porte ainsi sur 49,00 % des droits de vote.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité des voix pouvant s'exprimer.

2. COMPTE COURANT BENOIT

Solde au 31 août 2024 : 45 000,00 euros.
Compte non rémunéré.
Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Benoit COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES.
Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ratifie les rémunérations allouées aux Co-gérants au cours de l'exercice écoulé ainsi que la prise en charge par la société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur ces rémunérations, et qui sont détaillées comme suit :

1. Monsieur Benoit COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Gérant : 22 500,00 euros
Total des cotisations obligatoires prises en charge par la société : 15 053,00 euros
Total des cotisations facultatives prises en charge par la société : 10 043,46 euros

2. Madame Alix COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Gérante : 22 500,00 euros
Total des cotisations obligatoires prises en charge par la société : 15 053,00 euros

Total des cotisations facultatives prises en charge par la société : 10 043,46 euros

Il est rappelé en tant que de besoin, que les cotisations sociales obligatoires, prises en charge par la société et mentionnées ci-dessus, sont assises sur la rémunération des Co-gérants, en ce compris le cas échéant la part des dividendes entrant dans l'assiette des cotisations en application des articles L131-6 et L136-3 du Code de la sécurité sociale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Benoit COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES

Signé par Benoit de CHANALEILLES
Le 19 juin 2026

Signed with Universign doc_rX2O tx_DPn6qy8MPy95

Madame Alix COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES

Signé par ALIX DE CHANALEILLES
Le 19 juin 2026

Signed with Universign doc_rX2O tx_DPn6qy8MPy95